

**! ATTENTION !**

**Depuis le 1/01/2024 vos nouvelles demandes d'AIDES MATERIELLES INDIVIDUELLES doivent être introduites auprès de votre MUTUELLE (ou CAAMI selon votre affiliation).**

**FORMULAIRE 1 – Demande d'admission**

au bénéfice des dispositions du décret de la Commission communautaire française  
du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée.

**Ce formulaire de demande d'admission pour être inscrit au Service PHARE en  
vue d'obtenir une intervention (aide) est composé de 2 parties :**

PARTIE 1 - Note explicative (à garder pour vous) ..... pages 1 à 5

PARTIE 2 - Formulaire de demande (à envoyer au Service PHARE) ..... pages 7 à 13

• • •

**PARTIE 1 - Note explicative (à garder pour vous)**

**TRES IMPORTANT :**

- **Quand vous avez complété et signé ce FORMULAIRE 1, faites compléter le FORMULAIRE 2 par le médecin de votre choix.** Ce FORMULAIRE 2 médical peut être remplacé par tout autre rapport médical récent (daté et signé par un médecin) décrivant vos difficultés actuelles.

**Le Service PHARE ne pourra pas traiter votre demande d'admission sans avoir reçu d'informations médicales.**

L'examen par le Service PHARE des **informations médicales** permettra notamment d'évaluer si le pourcentage de handicap exigé est atteint.

- **Le Service PHARE ne pourra pas traiter votre demande d'admission si vous ne précisez pas la ou les intervention(s) (aides) pour lesquelles vous souhaitez être admis (inscrit) au Service PHARE : voir pages 9 et 10.**

**ATTENTION :**

- **La date d'envoi de ce FORMULAIRE 1 est très importante.** C'est seulement à partir de cette date que le Service PHARE pourra éventuellement vous accorder une intervention.
- **Pour être traitée par le Service PHARE, votre demande doit absolument être signée par la bonne personne : voir page 12.**

## Complétez et envoyez votre demande d'admission (inscription) signée au Service PHARE :

- soit via l'adresse électronique suivante : [formulaires.phare@spfb.brussels](mailto:formulaires.phare@spfb.brussels)
- soit par courrier **RECOMMANDE** envoyé à l'adresse suivante :  
Service PHARE - Prestations individuelles - Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles
- soit en le déposant à la même adresse.

**Vous devez préciser la ou les demandes d'intervention(s) (aides) pour lesquelles vous souhaitez être admis (inscrit) au Service PHARE – voir pages 9 et 10.**

**Attention :** depuis le 1/01/2024 la plupart des aides matérielles individuelles pour les personnes en situation de handicap ne sont plus organisées par le Service PHARE.

Ces aides sont reprises par les mutualités ou par la Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité (CAAMI).

En pratique, depuis le 1/01/2024, c'est auprès de votre mutualité ou de la CAAMI (selon votre affiliation) que vous pouvez vous adresser pour tout ce qui concerne les aides matérielles individuelles destinées aux personnes en situation de handicap : demande d'informations, de formulaires, de remboursements ...

### Vous trouverez plus d'informations à propos de ce transfert :

- sur le site internet du Service PHARE : <https://phare.irisnet.be/aides-individuelles-2024/>
- sur le site internet d'IRISCARE : <http://www.iriscare.brussels/fr/citoyens/personnes-en-situation-de-handicap/aides-individuelles/>

**Pour bénéficier d'une intervention du Service PHARE, les FORMULAIRES 1 et 2 médical (ou tout autre rapport médical récent daté et signé) ne suffisent pas.**

**Vous devez aussi introduire votre demande d'intervention (aide) via un formulaire supplémentaire. Lequel ?**

- Pour un accompagnement pédagogique dans le cadre de la formation ou des études supérieures – des transcriptions de cours – une vidéo-loupe avec fonction double caméra utilisée uniquement dans le cadre scolaire : complétez le **FORMULAIRE 3**.
- Pour une aide dans le cadre d'un travail dans le secteur ordinaire <sup>1</sup> : une aide à l'emploi, une adaptation du poste de travail ou de formation : complétez le **FORMULAIRE 4**.

<sup>1</sup> Si vous êtes à la recherche d'une formation ou d'un travail dans le secteur ordinaire, vous pouvez consulter le site internet du Service PHARE ou contacter l'Espace-Accueil du Service PHARE (voir page 5) pour obtenir des informations à propos :

- des aides à l'emploi du Service PHARE
- des services extérieurs auxquels vous pouvez vous adresser pour vous aider dans le cadre de votre recherche d'une formation ou d'un travail.

- Pour une autorisation pour travailler dans une Entreprise de Travail Adapté (ETA) : complétez le **FORMULAIRE 5**.
- Pour une intervention dans des frais de déplacements : uniquement pour se rendre sur le lieu du travail ou de la formation, à l'école en dehors de l'enseignement spécialisé, à une activité de volontariat, ou si vous avez obtenu la reconnaissance du statut de « grande dépendance » à une activité de loisir : complétez le **FORMULAIRE 6**.
- Pour un accueil en centre de jour et/ou en centre d'hébergement : complétez le **FORMULAIRE 7**.
- Pour un accueil familial : complétez le **FORMULAIRE 8**.
- Pour obtenir le statut de grande dépendance : complétez le **FORMULAIRE 9**.

**Il n'est pas utile de demander votre admission (inscription) au Service PHARE si vous avez déjà une reconnaissance auprès d'un autre organisme, et que vous souhaitez obtenir :**

- **une attestation de reconnaissance du handicap pour réduire les frais d'inscription** (cours de promotion sociale, académie, cours à distance de la Fédération Wallonie Bruxelles)
- **une attestation de reconnaissance du handicap permettant d'acheter plus de titres-services**
- **une carte EDC** <sup>2</sup> (European Disability Card – Carte européenne de handicap).

**En effet, vous pouvez alors vous adresser à ces autres organismes :**

- Pour une attestation de reconnaissance de handicap - vous pouvez vous adresser :
  - au **SPF Sécurité sociale** - si vous avez une reconnaissance de personne en situation de handicap
  - à **IRISCARE** - si vous bénéficiez d'allocations familiales majorées pour enfant en situation de handicap.
- Pour la carte EDC - vous pouvez vous adresser :
  - au **SPF Sécurité sociale** - si vous avez une reconnaissance de personne en situation de handicap.

Si vous n'avez pas de reconnaissance auprès de l'un de ces organismes, et que vous souhaitez obtenir l'un de ces éléments auprès du Service PHARE vous pouvez introduire une demande d'admission seule - FORMULAIRE 1 et FORMULAIRE 2 médical (ou tout autre rapport médical récent daté et signé par un médecin) et préciser l'aide souhaitée (à préciser en page 10).

---

<sup>2</sup> La carte EDC permet de bénéficier de certains avantages dans les secteurs de la culture, des sports et des loisirs en Belgique et dans 7 autres pays européens (Chypre, Estonie, Finlande, Italie, Malte, Roumanie, Slovaquie) – <https://eudisabilitycard.be/fr/demander-la-carte>

**Pour gagner du temps, vous pouvez envoyer votre demande d'intervention (aide) en même temps que votre demande d'admission (inscription).**

Attention : Pour un accueil en centre de jour ou d'hébergement, nous vous conseillons vivement d'introduire votre demande d'admission au préalable, afin d'obtenir une décision d'admission AVANT votre entrée en centre.

**Pour être admis (inscrit) au Service PHARE, vous devez remplir toutes les conditions suivantes :**

**1. Domicile : Être domicilié à Bruxelles.**

Voici la liste de ces 19 communes de la Région bruxelloise (et leurs codes postaux) : Anderlecht (1070), Auderghem (1160), Berchem-Sainte-Agathe (1082), Bruxelles-Ville (1000, 1020 à Laeken, 1120 à Neder-over-Heembeek ou 1130 à Haeren), Etterbeek (1040), Evere (1140), Forest (1190), Ganshoren (1083), Ixelles (1050), Jette (1090), Koekelberg (1081), Molenbeek-Saint-Jean (1080), Saint-Gilles (1060), Saint-Josse-ten-Noode (1210), Schaerbeek (1030), Uccle (1180), Watermael-Boitsfort (1170), Woluwé-Saint-Lambert (1200), Woluwé-Saint-Pierre (1150).

**2. Age : Avoir moins de 65 ans au moment de la date d'envoi de votre demande.**

**3. Nationalité : Être belge ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou réfugié reconnu ou avoir le statut conféré par la protection subsidiaire ou être apatride ou étranger inscrit au registre de la population au sens strict.**

Voici la liste des 26 autres pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, république tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Si vous ne répondez pas à l'une de ces conditions de nationalité, vous pouvez néanmoins être admis si vous répondez à l'une des conditions suivantes :

- Soit vous êtes le conjoint ou le cohabitant légal ou la personne à charge fiscalement d'une personne qui remplit les conditions de nationalité énoncées ci-dessus ;
- Soit vous habitez en Belgique de manière régulière (= avec un titre de séjour valable pour la Belgique) et ininterrompue depuis 5 ans précédant directement la date de votre demande d'admission. Vous devez transmettre au Service PHARE des preuves de la présence ininterrompue en Belgique et des copies des titres de séjour couvrant sans interruption les différentes années à prouver.
- Soit vous êtes le conjoint ou le cohabitant légal ou la personne à charge fiscalement d'une personne qui justifie elle-même de la durée de 5 ans de résidence requise.

**Les mineurs d'âge qui présentent un handicap et qui ne répondent pas aux conditions de domicile et de nationalité peuvent être admis à titre exceptionnel, à condition qu'ils apportent la preuve de leur résidence dans l'une des 19 communes de la Région bruxelloise.**

**4. Handicap – Être en situation de handicap qui résulte d’une limitation :**

- d’au moins 30 % de sa capacité physique ou
- d’au moins 20 % de sa capacité mentale.

Si un handicap existe sans que ces pourcentages ne soient atteints, vous pouvez néanmoins être admis (inscrit) sur base des conséquences réelles de la diminution de vos capacités. Le FORMULAIRE 2 complété par le médecin de votre choix (ou tout autre rapport médical récent) permettra d’évaluer votre situation personnelle.

**Après avoir introduit votre demande d’admission (les FORMULAIRES 1 et 2 médical ou tout autre rapport médical récent, datés et signés) ET précisé l’aide que vous attendez du Service PHARE, vous recevrez une décision par courrier, dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date à laquelle votre dossier est complet.**

**Si vous avez des difficultés pour compléter ce formulaire ou si vous souhaitez des explications, une personne du Service PHARE peut vous aider.**

Pour poser des questions générales par téléphone ou par mail – contactez l’Espace-Accueil du Service PHARE :

Téléphone : 02 800 82 03 - lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 H à 12 H (fermé le mercredi).

Mail : [info.phare@spfb.brussels](mailto:info.phare@spfb.brussels)

Nous pouvons vous recevoir uniquement sur rendez-vous, pour fixer un rendez-vous veuillez contacter l’Espace-Accueil du Service PHARE.

**Vous pouvez aussi vous faire aider par :**

- Le service social de votre commune
- Le CPAS de votre commune
- Le service social de votre mutuelle
- Un service d’accompagnement pour personnes en situation de handicap.

Vous trouverez la liste des services d’accompagnement sur le site internet du Service PHARE.

**Informations relatives à la protection de la vie privée**

Toutes les données à caractère personnel reprises dans le présent document sont traitées dans le respect de la loi du 30 juillet 2018 relative relative à la protection des personnes physiques à l’égard des traitements de données à caractère personnel (MB 5/09/2018).

Vous disposez du droit de consulter les informations qui vous concernent et, si nécessaire, de les faire rectifier en contactant le responsable du traitement (Service PHARE – rue des Palais, 42 – 1030 Bruxelles).

**Vous trouverez plus d’informations sur le site internet du Service PHARE :**

**[www.phare.irisnet.be](http://www.phare.irisnet.be)**



Personne Handicapée Autonomie REcherchée



**! ATTENTION !**  
**Depuis le 1/01/2024 vos nouvelles demandes d'AIDES MATERIELLES INDIVIDUELLES doivent être introduites auprès de votre MUTUELLE (ou CAAMI selon votre affiliation).**

## FORMULAIRE 1 - Demande d'admission

au bénéfice des dispositions du décret de la Commission communautaire française  
 du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée.

### PARTIE 2 – Formulaire de demande d'admission pour être inscrit au Service PHARE en vue d'obtenir une intervention (aide) du Service PHARE

Cette partie 2 doit être complétée et signée par la personne qui introduit la demande  
 et envoyée au Service PHARE.

#### 1. COORDONNEES DE LA PERSONNE A INSCRIRE

Nom : .....

Prénoms : ..... <sup>3</sup>

Date de naissance : ..... / ..... / .....     Homme     Femme

**Pour pouvoir vous inscrire au Service PHARE, vous devez avoir moins de 65 ans.**

N° national :       -

Domicile : ..... N° .....

Code postal : ..... Commune : .....

**Pour pouvoir vous inscrire au Service PHARE, vous devez être domicilié(e) en Région bruxelloise.**

 ..... GSM .....

Mail : ..... @.....

- Nationalité :     Belge     Autre nationalité : .....
- Réfugié reconnu     Protection subsidiaire     Apatride
- Etranger inscrit au registre de la population belge (= cochez uniquement si vous possédez une carte d'identité C, E+ ou F+)
- Mineur d'âge, non-inscrit au registre de la population (= adresse radiée, en attente d'un titre de séjour....)
- Enfant mineur de diplomate ou de consul.

Date d'arrivée en Belgique : ..... / ..... / .....

**Pour toute nationalité autre que belge, joindre une copie de la carte d'identité.**

<sup>3</sup> Écrire le nom en majuscules et ne renseigner que les prénoms officiels.

## 2. COORDONNEES DE LA PERSONNE, DU SERVICE OU DE L'ASBL QUI VOUS A AIDE A COMPLETER CE FORMULAIRE

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Nom du service : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....



..... GSM .....

Mail : ..... @.....

## 3. RECONNAISSANCE DU HANDICAP PAR UN AUTRE ORGANISME

**Si le handicap a été déjà reconnu, indiquez par quel organisme et joignez une preuve de cette reconnaissance :**

- INAMI, mutuelle : depuis le .....
- SPF Sécurité Sociale (Direction générale des personnes handicapées)
- Autre (accident du travail, maladie professionnelle, ...) : .....
- Agence wallonne pour une Vie de Qualité (AVIQ)
- Vlaams Agenschap voor Personen met een Handicap (VAPH)
- Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben (DSL)
- Ex-Fonds national (FNRS), ex-Fonds communautaire (FCISPPH) ou ex-Fonds bruxellois francophone pour les personnes handicapées (FBFPH).



#### 4. POURQUOI JE DEMANDE MON INSCRIPTION AU SERVICE PHARE ?

Votre demande d'admission (inscription) sera traitée seulement si vous souhaitez bénéficier d'une aide proposée par le Service PHARE : à préciser ci-dessous.

Le Service PHARE ne pourra pas traiter votre demande d'admission si vous ne précisez pas les interventions (aides) pour lesquelles vous souhaitez être admis (inscrit) au Service PHARE.

Si vous souhaitez une autre aide qui n'est pas mentionnée ci-dessous, consultez d'abord le site internet du Service PHARE ou contactez l'Espace-Accueil du Service PHARE (voir page 5) avant d'introduire votre demande d'admission (inscription), afin que celle-ci ne soit pas inutile pour vous.

<b>Cochez une ou plusieurs cases pour préciser l'aide que vous souhaitez obtenir et pour laquelle vous introduisez une demande d'admission (inscription) au Service PHARE</b>	Je joins le formulaire ici	Je l'enverrai plus tard	Veuillez m'envoyer le formulaire
<p>J'introduis ma demande d'admission au Service PHARE sur la proposition :</p> <p><input type="checkbox"/> d'un service d'accompagnement spécialisé dans le handicap afin de bénéficier d'un accompagnement</p> <p><input type="checkbox"/> d'un service qui m'accompagne dans le cadre de ma recherche :  <input type="checkbox"/> d'une formation <b>ou</b> <input type="checkbox"/> d'un emploi.</p> <p><input type="checkbox"/> d'un service social (CPAS, hôpital, mutuelle...)</p> <p><input type="checkbox"/> aucun de ces services</p> <p>➔ <b>précisez obligatoirement l'objectif de l'admission dans la liste ci-dessous :</b></p> <p>Je souhaite obtenir – via le <b>FORMULAIRE 3</b> :</p> <p><input type="checkbox"/> Un accompagnement pédagogique dans le cadre de la formation ou des études supérieures.</p> <p><input type="checkbox"/> Des transcriptions de cours.</p> <p><input type="checkbox"/> Une vidéo-loupe avec fonction double caméra <u>utilisée uniquement dans le cadre scolaire.</u></p> <p><i>Vous pouvez consulter le site internet du Service PHARE ou contacter l'Espace-Accueil du Service PHARE pour obtenir des informations à propos :</i></p> <p>- des services extérieurs auxquels vous pouvez vous adresser pour vous aider dans le cadre de votre recherche d'une formation ou d'un travail</p> <p>- des aides à l'emploi du Service PHARE.</p> <p><input type="checkbox"/> J'ai trouvé <b>ou</b> <input type="checkbox"/> je suis à la recherche d'une formation ou d'un travail dans le secteur ordinaire et je demande une aide à l'emploi du Service PHARE : <b>FORMULAIRE 4.</b></p> <p><input type="checkbox"/> J'ai le projet de travailler dans une Entreprise de Travail Adapté (ETA) : <b>FORMULAIRE 5</b> – précisez :</p> <p><input type="checkbox"/> je demande une autorisation de travail en ETA maintenant</p> <p><input type="checkbox"/> je la demanderai plus tard.</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>-</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>

<input type="checkbox"/> Je demande une intervention dans des frais de déplacements : <u>uniquement</u> pour se rendre sur le lieu du travail ou de la formation, à l'école en dehors de l'enseignement spécialisé, à une activité de volontariat, ou si vous avez obtenu la reconnaissance du statut de « grande dépendance » à une activité de loisir : <b>FORMULAIRE 6.</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> J'ai trouvé un centre de jour et/ou un centre d'hébergement : <b>FORMULAIRE 7</b> que vous complétez <u>avec le centre</u> - précisez : <input type="checkbox"/> à Bruxelles <input type="checkbox"/> en Région wallonne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Je cherche un centre de jour et/ou un centre d'hébergement - précisez : <input type="checkbox"/> pour enfant <input type="checkbox"/> pour adulte <input type="checkbox"/> à Bruxelles <input type="checkbox"/> en Région wallonne <input type="checkbox"/> maintenant <input type="checkbox"/> ce sera pour plus tard.			
<input type="checkbox"/> Je demande un accueil familial : <b>FORMULAIRE 8.</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Je souhaite obtenir le statut de grande dépendance : <b>FORMULAIRE 9.</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p><i>Il n'est pas utile de demander votre admission (inscription) au Service PHARE <b>si vous vous avez déjà une reconnaissance auprès d'un autre organisme</b> et que vous souhaitez obtenir l'un des 3 éléments ci-dessous.</i></p>			
<p><b><u>Vous pouvez alors vous adresser à ces autres organismes :</u></b></p>			
<p>➤ <u>Pour une attestation de reconnaissance de handicap</u> – vous pouvez vous adresser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>au SPF Sécurité sociale</b> - si vous avez une reconnaissance de personne en situation de handicap</li> <li>• <b>à IRISCARE</b> - si vous bénéficiez d'allocations familiales majorées pour enfant en situation de handicap.</li> </ul>			
<p>➤ <u>Pour la carte européenne de reconnaissance de handicap (carte EDC)</u> vous pouvez vous adresser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>au SPF Sécurité sociale</b> - si vous avez une reconnaissance de personne en situation de handicap.</li> </ul>			
<p><b>Je n'ai pas de reconnaissance auprès de l'un de ces autres organismes et je demande au Service PHARE – veuillez préciser :</b></p>			
<input type="checkbox"/> une attestation pour réduire les frais d'inscription (cours de promotion sociale académie, cours à distance de la Fédération Wallonie Bruxelles) - complétez ci-dessous :			
<p>Nom de l'école : .....</p>			
<p>Cours : .....</p>			
<p>Date de début des cours : .....</p>			
<input type="checkbox"/> une attestation permettant d'acheter plus de titres-services.			
<input type="checkbox"/> une carte EDC permettant de bénéficier de certains avantages dans les secteurs de la culture, des sports et des loisirs (European Disability Card - Carte européenne de handicap) : <a href="https://eudisabilitycard.be/fr/demander-la-carte">https://eudisabilitycard.be/fr/demander-la-carte</a>			

## 5. QUELLES SONT MES DIFFICULTES AU QUOTIDIEN ?

Si vous le souhaitez, cet espace vous permet d'exprimer librement les difficultés que vous vivez au quotidien, en lien avec votre handicap ainsi que les aides proposées par le Service PHARE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 6. Par ce document, je demande l'admission au bénéfice des dispositions du décret de la Commission communautaire française du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée (inscription) en vue d'obtenir une intervention (aide) du Service PHARE

**Veillez cocher les cases qui correspondent à votre situation :**

- J'ai précisé pour quelle(s) demande(s) d'intervention(s) (aides) je souhaite être admis (inscrit) au Service PHARE – à indiquer en pages 9 et 10 : **OBLIGATOIRE.**
- Je joins le FORMULAIRE 2 médical à la présente. Ce FORMULAIRE 2 peut être remplacé par tout autre rapport médical récent (daté et signé par un médecin) décrivant vos difficultés actuelles. Ce document médical est indispensable pour que le Service PHARE puisse prendre une décision.
- J'ai demandé à mon médecin de compléter le FORMULAIRE 2 ou un rapport médical récent (daté et signé par un médecin) et il vous parviendra prochainement.
- Je joins le(s) FORMULAIRE(S) de demande(s) d'intervention (aide) n° ..... (voir pages 9 et 10).

## 7. Je demande que la personne ou le service indiqué ci-dessous reçoive une copie de la décision qui sera prise par le Service PHARE

**Vous souhaitez que ces informations soient transmises – veuillez cocher :**


par courrier  par voie électronique

Nom : ..... Prénom : .....

Nom du service : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

 ..... GSM .....

Mail : ..... @.....

## 8. Signature de la demande d'admission (inscription)

**Veuillez cocher la case correspondante à votre situation :**

### ➤ Vous êtes majeur(e) :

SITUATION	QUI SIGNE ? – signature en fin du formulaire
<input type="checkbox"/> 1. Vous ne faites pas l'objet d'une mesure de protection.	Votre signature.
<input type="checkbox"/> 2. Vous bénéficiez d'une mesure de protection (décision d'un juge de paix) visant uniquement la gestion des biens de la personne.	Votre signature <b>et</b> celle de l'administrateur ou du mandataire.
<input type="checkbox"/> 3. Vous bénéficiez d'une mesure de protection (décision d'un juge de paix) visant la gestion des biens <b>et</b> les droits individuels de la personne.	Signature de votre administrateur.
<input type="checkbox"/> 4. Vous bénéficiez d'une dispense de signature définitive ou temporaire.	Fournir une copie recto-verso de la carte d'identité ou de l'attestation médicale.

### ➤ Vous êtes mineur(e) :

SITUATION	QUI SIGNE ? – signature en fin du formulaire
<input type="checkbox"/> 5. Votre représentant légal est votre père, votre mère ou votre tuteur.	Votre représentant légal.
<input type="checkbox"/> 6. Vous êtes sous la protection d'une décision d'un Juge de la jeunesse.	Votre représentant légal <b>et/ou</b> le juge de la jeunesse.

**Pour les situations 2 - 3 - 6 : n'oubliez pas de joindre le mandat ou la décision de justice.**

**9. Précisez les coordonnées du représentant légal (père, mère, tuteur), du juge de la jeunesse, du mandataire ou de l'administrateur :**

Lien avec la personne : .....

Nom : ..... Prénom : .....

N° national :       -      Date de naissance : ... / ... / .....

Adresse : ..... N° .....

Code postal : ..... Commune : .....

 ..... GSM .....

Mail : ..... @.....

**Tout changement au niveau des informations mentionnées ci-dessus doit être communiqué immédiatement au Service PHARE.**

**Informations relatives à la protection de la vie privée**

J'autorise l'enregistrement et le traitement des données personnelles me concernant ou concernant la personne que je représente légalement, dans le cadre strict défini par le Service PHARE à des fins d'admission au bénéfice des dispositions du décret de la Commission communautaire française du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée.

Conformément à la 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (MB 5/09/2018).

**10. Signature(s) - cochez ce qui correspond à votre situation :**

- du demandeur  du représentant légal (père, mère, tuteur)  du juge de la jeunesse
- de l'administrateur ou du mandataire  demandeur avec dispense de signature.

Signature de la personne.

Signature du représentant légal (père, mère, tuteur), du mandataire, de l'administrateur ou du juge de la jeunesse.

Date : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Date : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_